

# Règlement GTA 2023

## Choisissez votre sport

**L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. Les participants s'engagent à le respecter. En cas de non-respect de ce règlement la responsabilité de l'association ne peut être engagée.** L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation. L'organisation pourra adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires, elle communiquera alors ces modifications aux participants dans les plus brefs délais.

**1) Association :** la Grande Traversée de l'Argonne, qui se déroule du 17 au 21 mai 2023, est un événement de l'association Argonne Pôle Naturel Régional organisé avec plusieurs partenaires.

**2) Inscription GTA :** le montant de l'inscription est compris entre 5 et 10 euros (gratuit pour les moins de 18 ans et le RAID GTA). Modalités d'inscriptions selon les épreuves (en ligne ou sur place). Les participants mineurs de plus de 12 ans non accompagnés à la date de l'épreuve devront fournir une autorisation parentale.

**3) Événements et règlement spécifique :** Argonne-PNR propose aux participants des sentiers sur lesquels elle organise des animations ou met en avant des animations organisées par d'autres structures pendant un certain laps de temps. L'association participe également à améliorer les conditions d'utilisations des parcours pendant ce même laps de temps (balisage, entretien...).

- **3.1 La Traversée libre du 17 au 21 mai de Boulton-aux-Bois à Beaulieu-en-Argonne (5€) :**  
Profitez librement d'environ 86 km de parcours balisé. L'événement n'étant pas une épreuve sportive encadrée les participants sont en autonomie. L'association proposera néanmoins de l'aide et des conseils, dans la mesure de ses moyens et disponibilités, via son site internet et le numéro de téléphone suivant : 06 33 47 02 71. Trace GPX sur inscription, carte interactive sur le site de l'événement. Faire attention lors de la Traversée de Clermont-en-Argonne sur la D603.
- **3.2 Le RAID Argonne le 17 mai autour de Châtel-Chéhéry :**  
VTT, tir-à-l'arc, course d'orientation, canoë et bien d'autres activités. Règlement spécifique, événement réservé aux jeunes, nous contacter.
- **3.3 Argonne Heroes, la course à obstacles le 18 mai à Sainte-Ménéhould (5€):**  
Parcours multisports et multi activités de 8,3 km dans la ville et ses alentours en allure libre : canoë, escalade de structure gonflable... une diversité d'épreuves et d'animations portées par les associations partenaires. A chaque activité une épreuve famille et une épreuve « warrior ».  
- Inscription en ligne sur « Le Dossard » dans la limite des places disponibles. Inscription à 5 €, gratuite pour les mineurs.  
- Départs de la boucle depuis l'Aquarelle de 9h à 13h30 échelonnés sur la journée (sélectionnez votre horaire lors de la réservation).  
- Les moins de 14 ans devront être obligatoirement accompagnés par un adulte, les jeunes ayant 14 ans révolus pourront participer seul avec une autorisation parentale.  
- Collation, animations, restauration payante et sanitaires à l'arrivée.  
- Parcours « kids » avec obstacles sur place à l'Aquarelle.

- 3.4 La traversée solidaire FJEPCS 25 km : vélo et canoé le 19 mai autour de Vouziers (tarif 5€) :**  
 Événement convivial de 18,5 km de vélo sur la voie verte Argonne et 6,5 km de canoé sur l'Aisne. La traversée solidaire met en avant la mobilité douce et l'accès social au sport de pleine nature.  
-Départs : en continue entre 10h et 15h depuis le FJEPCS, 15 rue du Champ de Foire, 08400 Vouziers.  
-Inscription : en ligne et sur place. Contact FJEPCS au 03 24 30 19 39.  
-Équipement : vélo et canoé disponibles sur place dans la limite des places disponibles, possibilité d'utiliser son propre matériel.  
-Animations : buvette et petite restauration toute la journée et concerts festifs de 18H à 22H à l'arrivée au FJEPCS.
- 3.5 Le Trail chronométré 12 et 28 km le 20 mai de Boulton-aux-Bois à Châtel-Chéhéry (5-10 €) :**  
 - Trail 28 km ouvert aux coureurs licenciés de la FFA et aux coureurs non licenciés nés en 2005 et avant (10 €).  
 - Trail 12 km ouvert aux coureurs licenciés de la FFA et aux coureurs non licenciés nés en 2007 et avant (5€).  
-Admission : Pour les non licenciés la présentation d'un certificat médical (ou une photocopie) de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire. Les **inscriptions en ligne** avant le 5 mai bénéficient d'un transport en **navette gratuit** jusqu'au départ. Le parking, le retrait des dossards, le départ des navettes et l'arrivée ont lieu à l'abbaye de Chatel Chéhéry.  
-Dossards : Retrait à partir de 7h30 et jusqu'au départ de la dernière navette (8h20 pour le 28km ; 9h30 pour le 12 km). Un dossard sera remis contre le bulletin d'adhésion, paiement de l'inscription, présentation de justificatifs : licence ou certificat médical (photocopie) de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.  
-Départs :  
 - trail 28 km 9h00 Boulton aux Bois (Maison de la nature).  
 - trail 12 km 10h30 Chevières (centre du village).  
-Équipement : Tout participant devra s'équiper en fonction des conditions météorologiques du moment. Un équipement pouvant contenir un téléphone est vivement conseillé.  
-Ravitaillement : à mi-course du 28 km et à l'arrivée pour le 28km et le 12 km.  
-Récompenses : aux 3 premiers masculins et féminins au classement scratch.
- 3.6 L'Argonnaise VTT 25 et 45 km le 21 mai, boucles au départ de Beaulieu-en-Argonne (5€):**  
 25 et 45 km de parcours en forêt. Compte tenu du dénivelé moyen et des parcours le 45 km constitue un défi sportif. Point de nettoyage vélo à l'arrivée. Départ libre entre 8h et 10h.
- 3.7 L'Argonnaise rando 7, 12 et 20 km le 21 mai, boucles de Beaulieu-en-Argonne (5€):**  
 7, 12 et 20 km de parcours en forêt. Départ libre depuis le centre de Beaulieu-en-Argonne entre 8h et 10h.
- 3.8 Les Animations les 20 et 21 mai sur Châtel-Chéhéry et Beaulieu-en-Argonne (5€):**  
 Profitez avec ou sans inscription des animations : musique, barbecue pour les enfants et bien d'autres activités. Kermesse à l'abbaye de Châtel-Chéhéry le 20 mai.

**4) Code de la route :** les participants sont tenus de respecter le code de la route et les règlements propres à chaque circuit traversé sur l'ensemble des parcours ; particulièrement lorsqu'ils traversent des villages, routes ou sentiers ouverts à la circulation. Des signaleurs et un affichage spécifique seront présents à certaines intersections, notamment pour la course nature, la course à obstacles et les parcours cyclables.

**5) Ravitaillement :** l'ensemble des événements se déroule sous le principe du format libre en autonomie (autosuffisance-alimentaire) à l'exception du RAID. Restauration et buvette payante seront présents le

midi à Châtel-Chéhéry le 20 mai et à Beaulieu-en-Argonne le 21 mai. Des ravitaillements inclus avec l'inscription sont prévus pour :

- La course nature 28 km, collation à l'arrivée, 1 ravitaillement sur le parcours.
- La course nature 12 km, collation à l'arrivée.
- La Rando 7 km, collation au départ et à l'arrivée, 1 ravitaillement sur le parcours.
- La Rando 12 km, collation au départ et à l'arrivée, 2 ravitaillements sur le parcours.
- La Rando 20 km, collation au départ et à l'arrivée, 3 ravitaillements sur le parcours.
- Le VTT 25 km, collation au départ et à l'arrivée, 2 ravitaillements sur le parcours.
- Le VTT 45 km, collation au départ et à l'arrivée, 3 ravitaillements sur le parcours.

**6) Charte du participant :** Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant (jusqu'à l'arrivée des secours) à l'exception des jeunes qui participent au RAID.

**7) Recommandations et sécurité :** il est recommandé de ne pas pratiquer une activité sportive seul et d'avertir son entourage des dates et lieux de sa participation. Il est également recommandé de prévoir une trousse de secours et de se prémunir contre les tiques (tire-tique, vérifier rapidement la présence de tique sur le corps...). Il est de la responsabilité de chaque participant de s'équiper de son propre matériel de protection et de réparation selon l'épreuve réalisée (casque de vélo ...) à l'exception du RAID pour lequel les équipements seront distribués par les organisateurs.

**8) Environnement / écoresponsabilité : les participants s'engagent à l'objectif zéro déchet de l'événement** (le déchet que je produis je le ramène avec moi ou le dépose dans l'un des points de collecte). Des poubelles prévues à cet effet seront disponibles au niveau des ravitaillements et de l'arrivée. L'organisation s'engage à réduire au mieux l'impact de l'événement et idéalement de calculer son empreinte écologique. **Plusieurs Environnements Naturels Sensibles et espaces naturels seront traversés, merci de respecter au mieux la nature, sa faune et sa flore selon la réglementation propre à chaque site. A cet effet les participants ne devront pas quitter les sentiers balisés.**

Sans obligation, mais afin d'améliorer l'impact écologique il serait souhaitable que chaque participant apporte son bidon pour les ravitaillements.

**9) Assurance et recours :** l'association est assurée pour l'organisation de cet événement. Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ». La sécurité civile sera présente pour encadrer les épreuves Course à obstacles, Trail, VTT, RAID et randonnée. La participation aux événements se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre l'association Argonne-PNR en cas de dommages et séquelles durant et après leur participation (défaillance physique, maladies liées aux tiques...). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.




**10) Droit à l'image :** Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux événements, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires pendant une période de 10 ans. Sur demande écrite (courrier, mail...) l'association n'utilisera pas les images des participants qui en font la demande. Concernant la réalisation de support vidéo il est important de notifier Argonne-PNR avant ou au plus tard le jour de l'événement.

**11) Annulation et remboursement :** L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempéries...). Pour des raisons de

sécurité, l'organisation se réserve également le droit de modifier le parcours. En cas d'annulation l'organisation pourra procéder au report des épreuves à une date ultérieure. En cas d'annulation les participants pourront solliciter un remboursement.

**12) les partenaires :** [lien internet](#).

## Association Argonne-PNR

 [www.argonne-pnr.fr](http://www.argonne-pnr.fr)  
 [avenirargonne@argonne-pnr.fr](mailto:avenirargonne@argonne-pnr.fr)  
 16 rue Thiers - 55120 Clermont-en-Argonne  
 06 33 47 02 71

Nous Argonne

